



MESSAGE

Ni polémique ni panique, pour la Commission de la sécurité des consommateurs

Suite aux articles diffusés dans la presse à propos de la conférence-débat organisée par l'ASBL Teslabel (voir ci-dessous), à propos de la nocivité des antennes GSM pour la santé humaine, la Commission de la Sécurité des Consommateurs "tient à mettre en garde la population belge contre les arguments prétendument scientifiques avancés dans ces articles". "Ne souhaitant pas créer de polémique sur la question" la Commission de la Sécurité des Consommateurs informe que depuis près de 4

années, elle met à la disposition des personnes en quête d'information objective et neutre, un site internet (<http://www.infogsm.be>) spécialement dédié à la question de la sécurité de la téléphonie mobile (antennes et GSM). Le contenu de ce site est préparé par les membres d'un groupe de travail de la Commission composé non seulement de représentants des opérateurs de téléphonie mobile, mais aussi de représentants des associations de Consommateurs, des autorités publiques

concernées et de l'IBPT.

Même réaction de la part du Centre de recherche et d'information des organisations de consommateurs (CRIOC), qui met en garde contre le sentiment de panique qui pourrait apparaître suite à la diffusion de ces informations. Il rappelle que le danger immédiat du GSM est surtout lié à son usage – désormais interdit sans mains libres mais encore fréquent – lorsqu'on est en train de conduire (augmentation du risque de 25 pc). Autant s'en souvenir ! ■

Controverse

Sans fil mais non sans reproches ?

- ▶ Selon la source, les résultats des études sur les effets des antennes relais sur la santé sont très contradictoires.
- ▶ L'asbl Teslabel a sélectionné des études plutôt alarmistes.
- ▶ Présentation lors d'une conférence-débat qui s'est récemment tenue à LLN.

Plus de 750 études publiées ou en cours, souvent financées par des opérateurs, plus rarement indépendantes, forcément contradictoires selon les sources : les effets sur la santé des antennes et des téléphones portables sont un sujet, certes pas neuf, mais toujours brûlant.

Intitulée "Sans fil et sans reproche", une conférence-débat s'est récemment tenue à Louvain-la-Neuve à l'initiative de l'asbl Teslabel, qui lutte contre les nuisances électromagnétiques et les implantations de pylônes à haute tension ainsi que les antennes d'émission à très haute fréquence à proximité de l'habitat. L'association a jugé le sujet digne d'intérêt vu la prolifération des champs électromagnétiques, le développement exponentiel des technologies sans fil depuis dix ans, le nombre des études contradictoires, la position qualifiée par l'association d'"attentiste et rassurante" des autorités officielles malgré les recherches scientifiques appelant au principe de précaution.

"Historiquement, nous étions confrontés à une exposition aux champs électromagnétiques (CEM) de lignes haute tension, de transformateurs et d'émetteurs de radio-TV, rappelle Jean-Luc Guilmot, ingénieur



■ Une chose au moins est certaine: on assiste à une prolifération des antennes.

agronome et administrateur de l'association Teslabel, depuis dix ans, nous sommes exposés de façon croissante aux CEM des nouvelles technologies sans fil : GSM, UMTS, DTEC, Wi-Fi... Soit de façon chronique (CEM faibles issues d'antennes relais et de stations de base, de systèmes Wi-Fi...) – exposition passive) continue 24h/24; soit de façon aiguë (CEM élevées issues de téléphones portables – exposition active de courte durée).

Petit retour en arrière. En l'an 1997, plus précisément. Cette année-là, quelques changements majeurs interviennent en Suède, notamment, dont l'introduction du système de téléphonie mobile dual band (1 800 Mhz) ainsi que l'introduction du système de téléphonie mobile interne dans les grandes

entreprises obligeant les employés à utiliser les GSM pour tous leurs appels. Que constate-t-on, cette année-là ? D'après un article paru dans l'European Journal of Cancer Prevention de 2004, on note une corrélation entre l'augmentation du nombre de maladies chroniques et la durée annuelle des appels GSM. On enregistre également une augmentation drastique, dès 1997, de maladies du système nerveux. "1997 est une année très curieuse en Suède, confirme Jean-Luc Guilmot, de nombreux paramètres de santé ont soudainement commencé à indiquer une dégradation rapide de l'état de santé de la population. On a assisté à une augmentation de 100 pc du nombre de personnes atteintes de maladies chroniques entre 1997 et 2001; à une

augmentation de 30 pc des tentatives de suicides chez les jeunes entre 1998 et 2001; à une forte augmentation du nombre de cancers de la prostate à partir de 1997; à une augmentation du nombre de blessés graves sur les routes." Pures coïncidences ?

Que disent les études ? Selon les sources, des choses relativement différentes. Voire carrément opposées. Ainsi, lorsqu'elles sont financées par l'industrie ou par l'armée, on ne reconnaît pas d'effets génotoxiques dans la grande majorité des cas et, quand il s'agit d'études indépendantes, la proportion est tout bonnement inversée.

Cette conférence-débat fut l'occasion de mentionner certaines études. Au niveau des populations humaines, il apparaît que l'exposition face à l'antenne

est la pire position pour les symptômes étudiés, en particulier pour les distances jusqu'à 100 mètres des antennes. Aussi est-il recommandé de ne pas installer d'antennes-relais à moins de 300 mètres des populations... En 2004, l'étude Eger et Al réalisée sur dix ans a mis en évidence une proportion significativement plus élevée de nouveaux cas de cancers parmi les patients ayant vécu les dix dernières années dans un rayon de 400 mètres des sites d'antennes relais de téléphonie mobile installés à Naila, en Allemagne. Ces personnes tombaient malades en moyenne 8 ans plus tôt. "Entre 1999 et 2004, après 5 ans d'opération de l'installation émettrice, le risque relatif de contracter un cancer a triplé", souligne encore Jean-Luc Guilmot, citant l'étude Eger et Al.

Quoi qu'il en soit, parmi les autres effets nocifs des antennes relais sur la santé cités dans diverses études, on trouve notamment : des niveaux élevés d'aberrations chromosomiques, un taux supérieur de leucémies, de troubles mentaux et nerveux, d'insomnies, de maladies chroniques, de problèmes comportementaux, dermatologiques, cardiovasculaires... Sous l'intitulé "Syndrome des micro-ondes", Liakouris décrit en 1998 des troubles à divers niveaux : asthénie (fatigabilité, irritabilité, nausées, céphalées, anorexie, dépression); dystonie cardiovasculaire (bradycardie, tachycardie, hyper et hypotension); syndrome d'encéphalique (sommolence, insomnie, difficultés de concentration); dermatologie (allergies cutanées, eczéma, psoriasis); modifications de la formule sanguine; tumeurs... L.D.

3 QUESTIONS À FRÉDÉRIQUE VERBIEST

Porte-parole de Proximus

Que pense Proximus des études sélectionnées par l'association Teslabel, présentant les effets nocifs des antennes relais sur la santé ?

Proximus considère l'OMS comme la référence en la matière. À l'heure actuelle, aucune étude répertoriée par l'OMS n'a démontré le moindre danger lié aux stations de base et aux technologies sans fil.

Quelles sont les normes de l'OMS ?

L'OMS a établi le seuil à risque dans l'émission d'ondes électromagnétiques (telles celles des ondes GSM) à 4 Watts par kilo.

Au-delà, les personnes dans le champ d'émission peuvent développer certaines pathologies. L'OMS fait néanmoins usage d'un facteur de précaution de 50 : les champs électromagnétiques ne peuvent donc pas dépasser plus de 0,08 W/kg. C'est le seuil qui est d'application dans la majeure partie des pays

européens : 75 pc des pays en Europe appliquent la norme requise par l'OMS.

Et quelle est la situation en Belgique ?

La Belgique applique une norme qui est 4 fois plus sévère. Depuis un arrêté royal du 22 mai 2001, un facteur de précaution de 4 s'ajoute encore à celui de 50 imposé par l'OMS. Les normes se situent donc déjà quatre fois en dessous de la norme requise par l'OMS. Dans les endroits où les personnes peuvent raisonnablement se trouver, les champs électromagnétiques ne peuvent donc dépasser 0,02 W/kg ou 20,6 volts par mètre à la fréquence de 900 MHz. En outre, un seuil d'action à 5 pc de la norme doit être respecté. Si on dépasse ce seuil, on doit prouver à l'IBPT que le cumul de notre émission à cet endroit avec les autres sources d'émission ne dépasse pas la norme globale. La norme belge est globale. (L.D.)

ÉPIINGLÉ

Des animaux moins fertiles

Des études épidémiologiques réalisées sur des animaux ont également été évoquées lors de cette conférence-débat. Ainsi a-t-on décrit en 1997, chez des souris soumises de façon prolongée à des champs électromagnétiques (CEM), une diminution progressive du nombre de nouveau-nés par portée, pour finir par une infertilité progressive.

Chez des vaches laitières maintenues à proximité immédiate d'une antenne de radio-TV, on a observé une réduction significative du rendement de lait, des occurrences croissantes de problèmes de santé, des anomalies comportementales, un vieillissement précoce.

Chez des cigognes, des chercheurs ont enregistré en 2005 une baisse de la fertilité de 50 pc pour des nids situés à moins de 200 m des antennes par rapport à ceux situés à plus de 300 m. Environ 40 pc des nids situés à moins de 200 m n'avaient pas de poussins contre seulement 3 pc des nids situés à plus de 300 m. On a, par ailleurs, observé de fréquentes disputes dans le couple au moment de la construction du nid lorsque celui-ci se situait à moins de 100 m d'une antenne, les nids les plus affectés n'étant même jamais terminés. Plus grave, on a constaté des morts fréquentes de poussins dans ces nids. (L.D.)